

## Rapport annuel 2011

### La SPM, une voix pour les minorités et les peuples autochtones



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Editorial	3
Philosophie	4
Campagnes et projets	5
Communication	16
Finances	17
Rapport de prestation	17
Bilan	18
Compte de résultat	19
Remarques aux comptes annuels	21
En interne	25
Association	26
Agir	27
Impressum	28

## ÉDITORIAL

D'après l'ONU, les derniers mois du conflit au Sri Lanka en 2009 ont fait un nombre incroyable de victimes : près de 40 000 personnes tuées, hommes, femmes et enfants confondus. Le gouvernement a évoqué une action à caractère humanitaire et vivement contesté l'idée que ses troupes auraient commis des crimes de guerre. Pourtant, depuis 2009, la Société pour les peuples menacés (SPM) a reçu des centaines de vidéos et de photos qui témoignent des atrocités épouvantables dont a été victime la population civile qui fuyait.

En 2010, le Département fédéral des affaires étrangères a accrédité un ancien militaire comme vice-ambassadeur du gouvernement sri lankais. Des recherches ont fait apparaître qu'il s'agissait vraisemblablement d'un criminel de guerre. Plusieurs organisations de défense des droits humains, dont la SPM, ont formulé des reproches à son encontre, car en sa qualité de major-général des forces armées sri lankaises, il était l'un des principaux commandants au front. Au mois d'août dernier, la SPM et TRIAL ont déposé une plainte contre le vice-ambassadeur, et la démarche n'est pas restée sans suite : depuis fin septembre 2011, ce dernier n'a plus le droit de se rendre en Suisse. En outre, le gouvernement sri lankais a admis pour la première fois au mois de décembre qu'une partie de son armée avait commis des crimes de guerre. Notre persévérance en matière de défense des droits humains porte donc ses fruits.

Bien d'autres sujets nous ont occupés en cette année 2011 : la SPM a protesté à de nombreuses reprises contre la destruction massive de la forêt amazonienne. En collaboration avec d'autres organisations, nous avons invité le célèbre chef de tribu Raoni Metukire au siège de l'ONU, à Genève, et nous avons critiqué le gouvernement brésilien pour ses atteintes répétées aux droits des peuples autochtones. Au Kosovo, nous soutenons une initiative prometteuse de jeunes Roms qui souhaitent mieux se faire entendre au sein de la société kosovare. Quant au Congo, nous nous engageons vigoureusement pour que les peuples de la forêt puissent exercer leur droit de participation dans les décisions qui concernent le territoire où ils vivent.

Un autre événement-clé pour la SPM en 2011 a été la publication des archives sur les violations des droits humains commis au cours des deux guerres de Tchétchénie. Des militant-e-s courageux/euses, dont notamment Zainap Gashaeva, ont pris note pendant des années des violations des droits humains et des crimes de guerre perpétrés par l'armée russe et ces documents permettront de traiter ces délits d'un point de vue historique et peut-être même juridique, apportant ainsi une contribution notable pour une paix durable.

L'histoire se souviendra de l'année 2011 comme d'une année mouvementée. Grâce à des manifestations en Afrique du Nord et dans le monde arabe à plus large échelle, des dictateurs ont été destitués, la démocratie a été proclamée et la population a exigé de nouvelles élections. Jamais on n'avait vu autant de pays à la fois réclamer le respect des droits humains. Ces personnes nous montrent que le désir de liberté et l'aspiration aux droits humains peuvent être source de forces incroyables et qu'ils correspondent à un besoin partagé par des personnes dont la religion, la culture et les convictions sont extrêmement variées. Ces mouvements de protestation nous encouragent à nous investir d'autant plus dans notre combat pour la défense des intérêts des sociétés qui sont opprimées, persécutées et dont les droits sont bafoués.

Nous sommes heureux de constater que sur le plan financier, nous avons réussi à nous maintenir à un niveau raisonnable. Nous le devons à notre équipe motivée et compétente et aux quelque 12 000 membres fidèles qui nous soutiennent dans notre action. C'est ce soutien qui rend notre engagement possible. Nous remercions donc sincèrement tous les membres, les donatrices et donateurs ainsi que les fondations et les institutions pour leur soutien et espérons qu'ils le poursuivront activement, car notre travail en faveur des droits humains ne peut aboutir qu'avec cette aide.

*Ruth-Gaby Vermot-Mangold, présidente et Christoph Wiedmer, directeur*

## **PHILOSOPHIE**

### **Nous donnons une voix**

La Société pour les peuples menacés (SPM) est une organisation internationale de défense des droits humains. Nous sommes indépendants, impartiaux et nous soutenons les minorités et les peuples autochtones persécutés. Nous représentons les intérêts des personnes concernées auprès des autorités et des décideurs. Nous donnons ainsi une voix à ceux qui, autrement, ne se feraient jamais entendre.

### **Nous informons**

Nous informons sur les peuples menacés et documentons les violations des droits humains. Nous traitons aussi les thèmes qui ne figurent guère dans les colonnes des journaux ou sur l'agenda des politiques. A l'aide d'un travail de recherche minutieux, nous éclairons des faits qui seraient restés enfouis.

### **Nous luttons**

Nous représentons systématiquement les intérêts des minorités et des peuples autochtones dans la politique, l'économie et la société. Nous exigeons plus d'engagement de la Suisse pour les droits humains. Nous appuyons nos exigences par des actions et des manifestations. En tant qu'organisation avec un statut de conseiller auprès du Conseil économique et social de l'ONU (Ecosoc) et auprès du Conseil de l'Europe, nous défendons nos requêtes à un niveau international.

### **Nous aidons activement... ensemble avec vous**

Nous soutenons les efforts durables pour le renforcement des droits des minorités et des peuples autochtones ainsi que pour la promotion de la diversité culturelle. Ensembles avec les personnes concernées, nous nous engageons pour un monde dans lequel les droits humains sont une réalité et non de vains mots. Apportez votre soutien! Par votre affiliation à la SPM ou avec un don, vous contribuez au renforcement des droits des minorités et des peuples autochtones.

## CAMPAGNES ET PROJETS

### **Sri Lanka : les criminels de guerre doivent être poursuivis pénalement**

Le 20 mai 2009, le gouvernement sri lankais a déclaré que la guerre civile était finie et que l'organisation rebelle des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) était vaincue. D'après les estimations de l'ONU, la guerre civile, qui a duré 27 ans, a fait entre 80 000 et 100 000 victimes. Tant du côté de l'armée sri lankaise que de celle de la LTTE, d'importants crimes de guerre et des atteintes aux droits humains et au droit humanitaire international ont été commis, en particulier au cours des derniers mois du conflit.

Plusieurs organisations de défense des droits humains, dont la SPM, exigent depuis longtemps que les événements survenus au Sri Lanka soient étudiés de plus près. Pourtant, le gouvernement sri lankais s'oppose aujourd'hui encore à ce qu'une commission d'enquête internationale indépendante examine la situation sur place.

Au printemps, la SPM a obtenu des informations fiables selon lesquelles Jagath Dias, vice-ambassadeur du Sri Lanka à Berlin, dont la circonscription de compétence couvre également la Suisse, avait été impliqué dans des crimes de guerre dans son pays. En effet, à l'époque de l'offensive finale contre l'organisation rebelle des LTTE, qui d'après des estimations de l'ONU a coûté la vie à quelque 40 000 civils entre fin 2008 et début 2009, Dias était major-général de l'armée sri lankaise. Dans ce contexte, ses troupes avaient bombardé particulièrement sévèrement la population civile et des hôpitaux.

En août, la SPM et TRIAL, une autre organisation de défense des droits humains, ont déposé ensemble une plainte contre l'ancien major-général sri lankais auprès du Ministère public de la Confédération. Ce dernier confirma à la SPM que si Jagath Dias foulait le sol suisse, une procédure pénale pour cause de crimes de guerre serait engagée contre lui. Peu de temps après, le gouvernement sri lankais le démit de ses fonctions de diplomate et le rappela dans son pays d'origine.

En novembre, la SPM fit diffuser au cinéma Lichtspiel à Berne le reportage primé « Sri Lanka's Killing Fields », réalisé par la chaîne britannique Channel 4. Ce film retrace avec des images bouleversantes l'offensive finale de l'armée gouvernementale sri lankaise contre les Tigres tamouls. Plus de 100 personnes ont assisté à la représentation, ce qui est une bonne affluence. Avec des participants aussi éminents que Sarrath Kongahage, ambassadeur du Sri Lanka à Berlin, Mohan Peiris, conseiller juridique personnel du Président sri lankais, Josef Lang, conseiller national (Les Verts/ZG) ou encore Tharsika Pakeerathan (Swiss Council of Eelam Tamils) et Lathan Suntharalingam (député au Grand Conseil/LU), le débat était riche en pointures. A l'issue de la projection, ces personnes ont débattu de l'importance des événements montrés dans ce film et des implications qu'ils avaient sur la situation des Tamoul-e-s puis elles ont répondu aux questions du public.

Par ailleurs, la SPM a contribué à l'élaboration d'un rapport d'experts ordonné par l'ONU portant sur les événements des derniers mois du conflit en mettant à la disposition de l'organisation internationale une collection importante de documents vidéo et de témoignages de personnes qui ont assisté à ces événements. Au vu de l'ensemble des documents qu'ils ont obtenus, les rédacteurs en sont également arrivés à la conclusion qu'une enquête internationale indépendante s'imposait pour examiner les responsabilités de chacune des parties belligérantes dans les crimes de guerre qui ont été commis. La SPM a en outre réuni des documents photo et vidéo qui attestent d'éventuelles atteintes aux droits humains durant la guerre civile au

Sri Lanka. Ces informations ont servi de fondement pour la constitution de dossiers sur d'autres criminels de guerre potentiels.

### **Pas de renvoi de requérant-e-s d'asile en provenance du Sri Lanka**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, une adaptation de la pratique en matière de renvoi des requérant-e-s d'asile en provenance du Sri Lanka, adoptée par l'Office fédéral des migrations (ODM), avait à nouveau autorisé l'expulsion de certains ressortissant-e-s de ce pays. Du point de vue de la SPM, cette décision était incontestablement prématurée car l'absence de conflit armé n'est de loin pas encore synonyme de paix. La sécurité de la population sri lankaise, et en particulier celle de la minorité tamoule, n'est pas assurée. Des indices sérieux indiquent que les autorités sri lankaises soupçonnent de manière généralisée les Tamoul-e-s revenant de l'étranger d'être des sympathisant-e-s ou d'ancien-ne-s combattant-e-s de l'organisation rebelle des LTTE. Les Tamoul-e-s qui se trouvent en Suisse redoutent que dès leur retour au Sri Lanka, ils soient victimes d'intimidations et d'arrestations, voire de torture.

C'est pourquoi au mois d'avril, la SPM a organisé une manifestation nationale sur la Place fédérale à Berne contre le renvoi des requérant-e-s d'asile en provenance du Sri Lanka. Cet événement a été soutenu par de nombreuses organisations non gouvernementales ainsi que par des partis politiques, et près de 1500 personnes y ont participé. Lors de la manifestation, la SPM a enjoint le Conseil fédéral et le Parlement à procéder au retrait immédiat de la décision prise par l'ODM et a lancé une pétition en ce sens à l'intention de ces mêmes autorités.

En juin, la SPM a remis la pétition contre le renvoi prématuré des requérant-e-s d'asile en provenance du Sri Lanka. Cette pétition, qui a obtenu la signature de 4844 personnes, a également été soutenue par 20 organisations non gouvernementales et partis politiques.

A l'occasion d'une table ronde organisée en mai par la SPM, des représentant-e-s de la minorité tamoule, de l'Office fédéral des migrations ainsi que des personnalités politiques ont abordé ensemble la question de savoir si la décision suisse d'autoriser le renvoi de ressortissant-e-s tamoul-e-s présentait un risque sur le plan de leurs droits humains au Sri Lanka.

## CAMPAGNES ET PROJETS

### **Tchéchénie/Russie : travail de mémoire et combat contre l'impunité**

La population tchéchène a été traumatisée par deux guerres qui ont ravagé le pays. Même si officiellement, les combats ont cessé, les forces de sécurité russes comme tchéchènes commettent encore régulièrement des atteintes graves aux droits humains, telles que des actes de torture, des enlèvements ou encore des exécutions extrajudiciaires. L'impunité qui règne dans cette région contribue à la poursuite des crimes envers la population.

En collaboration avec Zainap Gashaeva, militante des droits humains de renommée internationale, la SPM a mis sur pied à Berne la plus vaste collection au monde d'archives vidéo sur les événements des deux guerres de Tchétchénie. Cette dernière compte environ 400 cassettes vidéo qui ont été rapportées en Suisse au cours de nombreuses années ; elles y ont été conservées en sécurité, traitées et analysées de manière systématique. Outre de nombreux enregistrements attestant de violations des droits humains et de crimes de guerre ou comportant des déclarations de témoins, les archives contiennent des reportages inédits sur des événements historiques, sociaux et politiques.

Les archives tchéchènes sur les droits humains ont été présentées publiquement pour la première fois dans le cadre d'une conférence internationale à Berne, suscitant un vif intérêt de la part des médias. Lors de la manifestation sur deux jours organisée par la SPM, de nombreux expert-e-s des différentes régions du monde ont débattu sur le rôle des archives dans le cadre du travail de mémoire sur les violations des droits humains et pour l'établissement de la justice. L'écho des participant-e-s était extrêmement positif. L'événement a aussi été l'occasion de nouer de nombreux contacts importants et d'échanger des expériences.

En dehors du travail autour des archives tchéchènes sur les droits humains, auquel se sont consacrés trois de ses collaborateurs en 2011, la SPM a également organisé d'autres actions concernant la Tchétchénie cette année. En mai, un match de gala organisé dans la capitale, Grozny, a réuni des vedettes du ballon rond telles que Diego Maradona et Luis Figo pour affronter une équipe tchéchène triée sur le volet, dont faisait entre autres partie le président Ramzan Kadyrov. Les stars internationales avaient été contactées par l'intermédiaire de l'homme d'affaires Bulat Chagaev, lequel a racheté le Neuchâtel Xamax début mai. La SPM a critiqué le fait que le régime tchéchène de Kadyrov, connu pour ses innombrables violations des droits humains, tente par le biais de ce genre d'actions d'afficher une normalité de façade dans la république autonome de Russie.

En juin, à l'occasion du passage de Vladimir Poutine à Genève, la SPM et TRIAL, une autre organisation de défense des droits humains, ont enjoint le Premier ministre russe à s'engager enfin en faveur de la fin de l'impunité dans son pays, et elles ont critiqué son rôle dans le cadre de la seconde guerre de Tchétchénie.

En juillet, l'ancienne Présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey et le conseiller fédéral Schneider-Ammann ont rencontré le Président russe Medvedev. La SPM a exhorté les deux conseillers fédéraux à ne pas oublier, à côté des questions économiques, d'aborder la situation alarmante des droits humains en Russie, et en particulier dans le Nord-Caucase, lors de leur entretien avec leur homologue russe.

En octobre, suite aux communiqués de presse incessants autour du nouveau président du Xamax, le Tchét-

chène Bulat Chagaev, la SPM a organisé une table ronde à l'Université de Neuchâtel pour apporter un regard critique sur la situation en Tchétchénie et sur la situation préoccupante qui y règne depuis si longtemps en matière de droits humains. De nombreux étudiant-e-s et représentant-e-s des médias ont assisté à cette manifestation.

A l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire de la mort d'Anna Politkovskaïa, également au mois d'octobre, la SPM et Femmes de Paix Autour du Monde ont enjoint le gouvernement russe à enfin éclaircir les circonstances derrière l'assassinat de la journaliste et à donner des signes probants d'un engagement en faveur de la lutte contre l'impunité.



## CAMPAGNES ET PROJETS

### **Brésil : pas d'exploitation des ressources sans l'accord des autochtones**

Les populations autochtones du Brésil sont cruellement menacées. Les médias et différentes organisations non gouvernementales ont rapporté en 2011 que le gouvernement brésilien prévoyait d'autoriser des projets tout à fait alarmants en termes d'exploitation abusive des ressources naturelles en Amazonie. La construction du troisième plus grand barrage au monde, le Belo Monte, a déjà commencé, et les plans d'autres barrages sont déjà en préparation. Une fois ces barrages construits, les conséquences sont inéluctables : déforestation, construction de routes, attribution de licences à des sociétés minières, installation de gigantesques fermes de bovins, de plantations de soja et autres destructions, y compris dans les zones protégées réservées aux autochtones.

Tout au long de l'année, la SPM s'est fait le relais de la situation sur place auprès des médias suisses et internationaux et a attiré l'attention sur la situation désastreuse au Brésil à travers différentes actions. En mai, la SPM a rédigé une lettre à l'attention de la présidente brésilienne, Dilma Rousseff, exhortant cette dernière à suspendre le projet controversé du Belo Monte. En juin, la SPM a organisé des tables rondes à Berne, Bâle et Zurich avec Telma Monteiro, une experte politique brésilienne spécialisée dans le développement économique et l'Amazonie, qui a fait part des effets dévastateurs du projet de construction du barrage sur les autochtones et la forêt tropicale.

A la fin du mois d'août, la SPM a participé au premier sommet régional amazonien, qui s'est tenu à Manaus/Brésil, et a pu y nouer des contacts précieux avec des militant-e-s autochtones. Fin septembre, grâce au soutien de la SPM et d'autres organisations, plusieurs rencontres entre des représentants de peuples autochtones brésiliens du bassin amazonien et des délégués de l'ONU ont pu avoir lieu à Genève. Les représentants autochtones dont Raoni Metuktire, le célèbre chef des Kayapos, ont instamment prié l'ONU de les soutenir dans leur combat pour faire valoir leurs droits.

En octobre, une militante de la SPM s'est rendue auprès de plusieurs communautés autochtones concernées par le projet de barrage de Belo Monte. L'indignation contre les procédés du gouvernement brésilien et de Norte Energia, le consortium en charge du projet, était vive. La SPM a donc informé les représentants autochtones sur les moyens, notamment juridiques, avec lesquels ils pouvaient se défendre contre le projet de barrage. A cette occasion, une position commune a été arrêtée et des contacts ont été établis avec le ministère public brésilien afin d'exiger le respect des droits des communautés autochtones par l'État.

En novembre, la SPM a remis au Conseil des droits de l'homme de l'ONU un rapport dans le cadre de l'Examen périodique universel dans lequel elle attirait l'attention sur le fait que le Brésil bafouait les droits des autochtones. La SPM a également lancé au mois de novembre une campagne de grande envergure au sujet du Brésil par le biais des médias sociaux : les membres de la SPM et toutes les personnes intéressées étaient invitées à envoyer un e-mail de protestation à la Présidente brésilienne pour exiger de sa part qu'elle fasse interrompre les projets colossaux d'exploitation des ressources dans la forêt amazonienne tant que les peuples autochtones n'ont pas donné leur accord pour ces opérations.

En décembre, Jose Carlos Meirelles, un spécialiste brésilien de la cause autochtone, est venu en Suisse sur invitation de la SPM. Depuis 40 ans, sur mandat de la FUNAI, Fondation Nationale [brésilienne] de l'Indien, il recherche des peuples autochtones vivant en isolement volontaire dans la forêt amazonienne, afin de les

protéger de tout contact avec le monde extérieur. Lors de nombreuses rencontres avec des journalistes et diverses organisations, Meirelles et la SPM ont pu attirer l'attention sur le fait que le droit des populations autochtones 'non contactées' devait être respecté et qu'elles devaient pouvoir continuer à vivre dans des zones spécialement protégées pour garantir ce droit.

## CAMPAGNES ET PROJETS

### **Des peuples autochtones menacés par l'exploitation de ressources naturelles : le CLPE va-t-il les aider ?**

A travers plusieurs actions et projets, la SPM a attiré l'attention sur les effets souvent désastreux que l'exploitation de ressources naturelles a pour les peuples autochtones dans différentes régions du monde. D'après la SPM, le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) constitue un instrument important pour revendiquer un droit de participation pour les populations concernées. Ce principe, énoncé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, donne le droit à ces communautés, en cas de projet d'envergure envisagé sur leur territoire, de décider eux-mêmes s'ils acceptent ou non que ces projets soient réalisés et sous quelles conditions.

### **Vers une obligation de déclaration pour les importations d'uranium**

Etant donné que les peuples autochtones sont particulièrement touchés par les effets catastrophiques de l'exploitation d'uranium – une large partie des réserves se situe sur les territoires où ils vivent – la SPM s'est engagée en faveur de la mise en place d'une obligation de déclaration pour l'uranium que la Suisse importe. Cela faciliterait la traçabilité de l'uranium et le contrôle des conditions dans lesquelles il est extrait. Le 8 juin, à l'occasion du vote d'une motion en ce sens au Parlement, la SPM a symboliquement distribué aux parlementaires des parts de gâteau de couleur jaune (en référence au « yellow cake », concentré de minerai issu de l'extraction d'uranium), afin d'encourager l'adoption de cette motion. En collaboration avec un représentant des Touaregs, la SPM s'est élevée contre les conditions d'exploitation scandaleuses qui règnent au Niger dans ce domaine. Malheureusement, la motion a été rejetée. Toutefois, le Conseil national fraîchement élu s'est malgré tout exprimé au mois de décembre en faveur d'une certification de la provenance pour l'uranium : il a adopté une motion proposée par la CEATE visant à exiger plus de transparence sur l'origine des combustibles utilisés dans les centrales nucléaires suisses. La motion est désormais soumise au Conseil des Etats. Si ce dernier l'adopte également, le Conseil fédéral devra examiner comment assurer le respect d'exigences portant sur la protection de l'environnement et de la santé lors de l'importation de matières nucléaires.

### **Glencore et Xstrata : leurs projets miniers bafouent les droits des autochtones**

Le 12 octobre, la SPM, d'autres ONG et des représentant-e-s de communautés autochtones de Colombie, du Pérou et d'Argentine ont manifesté devant les sièges des deux géants suisses de matières premières Glencore et Xstrata, respectivement à Baar et à Zoug. Il est reproché aux deux entreprises d'avoir bafoué les droits de la population autochtone, dont celui de CLPE, dans le cadre de divers projets miniers. Symboliquement, les organisations ont remis de l'eau contaminée aux sociétés en question. La pollution de l'environnement, de l'eau et de la terre des populations autochtones est un problème grave, auquel les entreprises ne prêtent pas suffisamment attention.

### **République démocratique du Congo (RDC) : des ateliers pour renforcer leur droit de participation**

Le Bassin du Congo, en Afrique centrale, est la deuxième plus grande forêt tropicale au monde. La subsistance des populations qui résident là-bas, les Bantous et les peuples autochtones de la forêt (Pygmées), dépend presque exclusivement des ressources forestières. Cependant, ces communautés ne disposent d'aucun pouvoir formel sur les territoires où elles vivent et qui les fait vivre depuis de longues générations. C'est l'Etat qui détient ce pouvoir, et celui-ci attribue des surfaces importantes à des entreprises

d'exploitation forestière sans consulter la population ni lui redistribuer une partie des bénéfices. Grâce au soutien du Fonds de loterie du canton de Berne, la SPM a pu cofinancer deux projets en RDC en 2011. Pour la SPM et ses deux partenaires locaux, le CEDEN (Cercle pour la défense de l'environnement) et le RRN (Réseau Ressources Naturelles), la protection des droits des autochtones à travers le principe du CLPE était au cœur de ces projets. Dans le cadre d'ateliers et de séminaires, des représentant-e-s d'autorités locales, régionales et nationales, d'ONG et de communautés concernées ont été informé-e-s sur les droits que possèdent les populations locales lorsque des projets sont envisagés sur leur espace de vie, de manière à ce que ces personnes deviennent à leur tour des vecteurs de prise de conscience. Ces initiatives renforcent la position de négociation des communautés de Pygmées et de Bantous vis-à-vis de l'Etat et des entreprises (internationales).

## CAMPAGNES ET PROJETS

### **« Droit sans frontières » : les multinationales suisses doivent respecter les droits humains dans le monde entier**

La campagne « Droit sans frontières », menée par 50 organisations et soutenue par la SPM, a été lancée début novembre ([www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)). Elle exige que le Conseil fédéral et le Parlement édictent des règles contraignant les entreprises ayant leur siège en Suisse à respecter les droits humains et les normes environnementales.

La Suisse porte une responsabilité toute particulière en la matière, car la densité par habitant d'entreprises exerçant leur activité à l'échelle internationale bat tous les records. Des impôts faibles, une stabilité politique et d'autres avantages présentent un intérêt non seulement pour des sociétés ancrées ici de longue date telles que Nestlé, Roche ou Holcim, mais aussi pour celles arrivées plus récemment et qui souhaitent aussi en profiter, comme le géant de l'industrie minière Xstrata, Transcoan (propriétaire de l'île dans le Golfe du Mexique où la plateforme de forage de BP a explosé) ou encore Trafigura (qui a fait les gros titres il y a quelques années en exportant des déchets toxiques en Afrique). Genève et Zoug sont désormais des plaques tournantes du commerce mondial des matières premières.

La SPM a consacré un numéro de sa revue VOICE à la campagne en illustrant avec force exemples le manque de sens des responsabilités dont font preuve des entreprises suisses sur le plan des droits humains (VOICE 4/2011, paru en allemand seulement).

### **Accord de libre-échange Suisse-Chine : il doit tenir compte des droits humains**

En janvier, la SPM, l'Alliance Sud, la Déclaration de Berne et l'Association de l'amitié suisse-tibétaine ont enjoint M. Schneider-Ammann, le conseiller fédéral en charge de la négociation pour l'accord de libre-échange entre la Chine et la Suisse, de veiller à ce que cette dernière clarifie les effets qu'un tel accord pourrait avoir sur le respect des droits humains en Chine. En outre, les quatre organisations d'aide au développement et de défense des droits humains ont exigé que des clauses contraignantes sur le respect des droits humains soient intégrées dans un prochain accord de commerce avec la Chine vu le nombre croissant d'indices selon lesquels des accords de libre-échange peuvent être à l'origine d'atteintes à ces droits. Les clauses sur le respect des droits humains constituent aussi un outil efficace pour renforcer entre autres les droits des minorités. Fin novembre, ces quatre organisations ont ensuite demandé au Centre de compétence suisse pour les droits humains (CSDH) de réaliser une étude sur les effets que les accords de libre-échange ont sur les droits humains et sur ceux des minorités ainsi que sur les obligations qui incombent à la Suisse dans ce type de conventions. Dans son rapport, le CSDH a appuyé les revendications des ONG quant à la nécessité de prise en compte des droits humains dans un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine.

## CAMPAGNES ET PROJETS

### **Kosovo : encourager la participation des jeunes Roms**

Les Roms, les Ashkalis et les Egyptiens (rassemblés ci-après sous le terme de Roms) constituent probablement le groupe de population le plus défavorisé au Kosovo. La pauvreté frappe largement ce pays, et en particulier ces minorités, dont les membres sont victimes de discrimination dans presque tous les domaines de la vie. Le taux d'analphabétisme parmi eux est extrêmement élevé, les conditions de logement sont précaires et les abus dont ils font l'objet sont monnaie courante. En outre, leur accès aux prestations sociales et aux soins est fortement limité. Les jeunes Roms ont particulièrement de la peine à se dessiner des perspectives d'avenir. Les chefs de clan, plus âgés, font certes partie de quelques commissions nationales, mais leurs intérêts personnels priment souvent sur ceux de leur communauté.

C'est pourquoi la SPM a misé en 2011 sur la jeune génération des Roms du Kosovo, de manière à ce que celle-ci puisse dorénavant jouer un rôle actif dans la société civile et faire valoir ses droits fondamentaux de manière effective. Dans ce cadre, la SPM a soutenu la création d'un réseau pour jeunes Roms, qui s'appelle Youth for positive change (YPC). Il s'agit d'un regroupement suprarégional de représentant-e-s roms qui souhaitent élaborer des perspectives futures et s'engager en faveur de l'amélioration des droits des minorités au Kosovo. Des collaborateurs/trices de la SPM se sont rendu-e-s au Kosovo à plusieurs reprises et ont renforcé le réseau à travers un programme ciblé de construction de capacités.

En dehors de ce projet, la SPM a participé en juillet à une table ronde organisée dans le cadre des Zigeuner-kulturtag (journées culturelles tziganes) à Zurich et qui portait sur la situation des Roms en Suisse et en Europe de l'Est. Par ailleurs, elle a soutenu une intervention parlementaire de la conseillère nationale Katharina Prelicz-Huber visant à l'adoption de mesures par la Suisse en raison des risques accrus auxquels sont confrontés les Roms au Kosovo.

### **Bosnie : la négation du génocide de Srebrenica est interdite**

En avril 2010, la SPM et TRIAL avaient déposé une plainte contre deux rédacteurs du journal La Nation pour négation de génocide et crime contre l'humanité. Dans une série d'articles, les deux journalistes contestaient le génocide de Srebrenica et l'assassinat de plus de 8000 hommes musulmans mais aussi les atrocités dans les camps de concentration et les crimes contre l'humanité commis par des Serbes, les viols de masse perpétrés par des Serbes bosniaques et même les bombardements du marché de Sarajevo. Mi-mars 2011, le Procureur vaudois a confirmé que les rédacteurs de ces articles avaient objectivement violé la norme pénale antiraciste. La qualification de violation de la norme pénale antiraciste pour la négation des événements cités ci-dessus est une première pour un tribunal suisse ; le dépôt de la plainte mérite donc de figurer au nombre des succès de la SPM. Nous regrettons cependant qu'aucune procédure n'ait été engagée, le Procureur n'ayant pas retenu une intention subjective discriminatoire de la part des deux journalistes.

### **Irak : séquelles tardives des attaques au gaz de Saddam Hussein**

En collaboration avec Green Cross Suisse, la SPM a soutenu cette année encore plusieurs projets ayant pour objectif d'améliorer les infrastructures médicales et sociales dans la région de Halabja, dans le nord de l'Irak, où vivent des minorités kurdes. Cette région souffre aujourd'hui encore des séquelles tardives des

bombardements au gaz ordonnés en 1988 par le dictateur au pouvoir à cette époque, Saddam Hussein. Grâce à sa longue expérience sur place, WADI, l'organisation locale partenaire de la SPM, a su établir un rapport de confiance avec la population autochtone et en faire un usage constructif durant les émeutes qui ont eu lieu dans la région autour des événements du Printemps arabe. Plus de 700 personnes ont assisté aux débats publics organisés par WADI.

## COMMUNICATION

### Revue Voice

En 2011, dans sa revue Voice, la SPM a une nouvelle fois traité de sujets d'actualité en lien avec les droits humains, elle a donné une voix à des représentant-e-s de différents peuples autochtones et minorités autour du monde et informé ses lecteurs de l'état de ses campagnes, projets et actions en cours.

Voici les quatre numéros qui ont été publiés en 2011 :

- Voice 1/2011 : Exploitation d'uranium sur le territoire des autochtones
- Voice 2/2011 : Travail sur le passé ; paru en allemand seulement
- Voice 3/2011 : La vie yéniche
- Voice 4/2011 : Profit sur le dos des autochtones ; paru en allemand seulement

### Activités médiatiques

L'année 2011 a été particulièrement productive sur le plan du travail médiatique. Plus de 50 communiqués de presse ont été envoyés. En outre, l'intérêt des médias pour les activités de la SPM a fortement augmenté en 2011 : sur l'ensemble de l'année, la SPM a dénombré plusieurs centaines de citations dans différents médias suisses, dont notamment des journaux reconnus tels que *Le Temps*, *Le Matin Dimanche*, la *NZZ*, le *Tagesanzeiger*, *Der Bund* ou encore la *NZZ am Sonntag*. La radio (p. ex. *RSR* et diverses stations privées) et la télévision (p. ex. l'émission *Rundschau*) se sont également fait le relais des activités de la SPM à plusieurs reprises.

### Site Internet

A l'issue d'un long travail de préparation, le nouveau site Internet de la SPM a pu être mis en ligne en début d'année. Sa structure est claire, il fournit des informations de contexte sur les campagnes et les projets menés par la SPM ainsi que sur différents peuples autochtones et minorités de par le monde et désormais, il offre la possibilité aux donateurs/trices, aux membres et à toute autre personne intéressée d'effectuer des versements en ligne ou de participer activement à des actions de la SPM.

### Médias sociaux

Depuis 2011, la SPM est présente sur Facebook et sur Twitter, ce qui lui offre un moyen supplémentaire de s'adresser à des personnes intéressées par les revendications de l'association. Un canal Youtube a également été ouvert, sur lequel sont régulièrement diffusés des clips vidéo concis sur les actions et les projets de la SPM.



## FINANCES

### RAPPORT DE PRESTATION

Rétrospectivement, nous pouvons nous féliciter des résultats financiers de l'année 2011. Avec CHF 1 738 156,73 de dépenses et des recettes s'élevant à CHF 1 797 650,48, la SPM a conclu l'année avec un excédent réjouissant de CHF 59 493,75, qui vient augmenter le capital de l'association. Ce dernier s'élève désormais à CHF 143 260,24. Les liquidités étaient assurées tout au long de l'année, ainsi que les obligations de la SPM par rapport aux fonds liés.

L'activité principale de la SPM consiste à diffuser des informations, organiser des campagnes et mener des projets. A titre exceptionnel uniquement, il peut arriver que la SPM organise des projets humanitaires. La SPM dépend de donatrices, de donateurs et de membres de l'association en nombre suffisant pour accomplir son travail. En 2011, la SPM a investi CHF 177 511,70 de son chiffre d'affaires dans l'acquisition de fonds. Le recrutement de membres, qui constitue une mesure importante en vue de l'acquisition de fonds, permet en même temps de sensibiliser la communauté publique, conformément au but de l'association. Le recrutement de nouveaux membres se fait essentiellement par le biais de stands d'information dans la rue. Au 31 décembre 2011, la SPM comptait quelque 13 000 membres actifs, enregistrant ainsi une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Le comité s'est réuni cinq fois en 2011 et a fourni un total d'environ 200 heures de travail bénévole pour l'association. La SPM comptait 11 salariés, dont une apprenante ; les salaires de une à trois personnes étaient assumés par une fondation, pour une mission déterminée. Au cours de l'année 2011, 9 stagiaires ont travaillé pour la SPM.

	2011	2010
<b>Charges de personnel en CHF</b>	615 390,47	588 961,31
<b>Taux d'activité SPM (à la fin de l'année)</b>	920%	770%
<b>Nombre d'employé-e-s</b>	11	11

La Société pour les peuples menacés Suisse est la section suisse de la Société pour les peuples menacés International. Le but de l'association de la SPM Suisse est identique à celui de la SPM International. En 2011, la SPM Suisse a versé une cotisation de membre d'un montant de 10 000,00 euros à la SPM International ; cette cotisation sert à financer la coordination des différentes sections. Les autres sections de la SPM International se trouvent en Allemagne, en Autriche, dans le Tyrol du Sud/Italie, en Bosnie Herzégovine et dans le nord de l'Irak ; par ailleurs, l'association compte des représentant-e-s dans différents autres pays.

Les campagnes et projets ont été décrits en détail dans la première partie du présent rapport annuel. Il est fait état des frais engendrés pour ces campagnes et ces projets dans les fonds.

La SPM remercie l'ensemble des membres, des donatrices et donateurs, des fondations ainsi que les autorités publiques pour leur générosité. Sans vous, notre travail ne serait pas possible. Un grand merci à chacun ! En outre, la SPM tient à remercier tout particulièrement les membres du comité, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les stagiaires pour leur engagement infatigable au service des droits humains !

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

Compte	Actifs	Passifs	Année préc.
<b>1 Actifs</b>			
<b>10 Actifs circulants</b>			
100 Liquidités et titres	260 075.24		97 976.11
110 Créances	224 490.61		174 807.91
<b>Total Liquidités et titres</b>	<b>484 565.85</b>		<b>272 784.02</b>
14 Actifs immobilisés	12 500.00		18 549.22
<b>Total Actifs</b>	<b>497 065.85</b>		<b>291 333.24</b>
<b>2 Passifs</b>			
<b>20 Capital étranger</b>			
200 Capital étranger à court terme		72 942.80	-52'280.19
210 Capital étranger à long terme		71 090.10	0.00
220 Capital fonds		209 772.71	-155 286.56
<b>Total Capital étranger</b>		<b>353 805.61</b>	<b>-207 566.75</b>
<b>28 Fonds propres</b>			
280 Capital/ Privé (Capital de l'organisation)		83 766.49	-119 483.52
290 Réserves, bénéfices de l'exercice		59 493.75	35 717.03
<b>Total Fonds propres (Capital de l'organisation)</b>		<b>143 260.24</b>	<b>-83 766.49</b>
<b>Total Passifs</b>		<b>497 065.85</b>	<b>291 333.24</b>
<b>Total du bilan « doit et avoir »</b>	<b>497 065.85</b>	<b>497 065.85</b>	<b>0.00</b>



## COMPTE DE RÉSULTAT DU 1.1.-31.12.2011

Compte	Dénomination	Charges	Recettes	Année préc.
<b>Recettes</b>				
30	Recettes de vente		3393.80	-6968.70
33	Cotisations de membres et dons		944 029.99	-926 426.84
34	Recettes de fundraising		285 561.00	-116 573.00
35	Contributions		564 299.84	-429 042.57
36	Autres recettes		362.95	0.00
39	Diminutions des recettes		2.90	0.00
	<b>Total Recettes</b>		<b>1 797 650.48</b>	<b>-1 479 011.11</b>
<b>Charges</b>				
5	Charges de personnel	<b>615 390.47</b>		<b>588 961.31</b>
<b>6 Charges d'exploitation</b>				
600	Charges de locaux	50 090.00		30 248.10
601	Charges de communication	137 006.15		185 176.89
602	Assurances, taxes et impôts	437.80		437.80
603	Frais d'énergie et de traitement des ordures ménagères	2292.55		1375.50
604	Frais administratifs et informatiques	59 627.17		52 113.46
605	Charges fundraising	177 511.70		114 933.74
606	Autres charges d'exploitation	-20 653.02		-22 869.31
	<b>607 Résultat financier</b>	<b>4703.95</b>		<b>3258.23</b>
	<b>Total charges secrétariat</b>	<b>411 016.30</b>		<b>364 674.41</b>
61	Campagnes et projets (2011)	573 882.58		0.00
62	Projets et campagnes (2010)	0.00		483 452.15
63	SPM International	13 521.60		0.00
	<b>68 Résultat financier</b>	<b>12 437.22</b>		<b>0.00</b>
	<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>1 010 857.70</b>		<b>848 126.56</b>



#### 7 Résultats accessoires

##### 70 Résultat exceptionnel

7000.00	Recettes exceptionnelles	-14 724.55	-501.37
7001.00	Charges exceptionnelles	72 146.96	43 039.83
<b>70 Résultat exceptionnel</b>		<b>57 422.41</b>	<b>42 538.46</b>
<b>Total Résultats accessoires</b>		<b>57 422.41</b>	<b>42 538.46</b>

#### 8 Résultat exceptionnel et extérieur

##### à l'exploitation

##### 800 Résultat fonds liés

8000.00	Recettes des fonds internes liés	0.00	44 839.30
8001.00	Attribution de fonds liés	-626 793.04	441 042.57
8003.00	Utilisation de fonds liés	572 306.89	-450 780.06
<b>800 Résultat fonds liés</b>		<b>-54 486.15</b>	<b>35 101.81</b>
<b>Total Résultat exceptionnel et extérieur à l'exploitation</b>		<b>-54 486.15</b>	<b>35 101.81</b>
<b>9 Bilan (excédents/pertes)</b>		<b>59 493.75</b>	<b>-35 717.03</b>
<b>Total du compte de résultat « doit et avoir »</b>		<b>1 743 164.33</b>	<b>1 743 164.33</b>

## REMARQUES AUX COMPTES ANNUELS 2011

### 1. Principes comptables de base

Le bilan et les comptes annuels ont été vérifiés par la société fiduciaire TIS GmbH, à Berne, le 28 février 2012. Selon ses conclusions, les comptes annuels reflètent une image fidèle de la situation financière et de la fortune de la SPM, conformément aux Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21), aux lois suisses et aux statuts de la SPM. La fiduciaire TIS confirme également que les dispositions du label ZEWo sont respectées. Le label de qualité ZEWo garantit une gestion des dons consciencieuse et conforme aux buts fixés.

Le rapport de révision (bilan, compte de pertes et profits, fonds) est disponible dans sa version intégrale auprès du secrétariat et peut être téléchargé sur le site Internet de la SPM.

Le bilan de la SPM est établi sur la base du principe brut. Cela vaut également pour le recrutement de membres (ligne budgétaire des stands d'information dans les comptes annuels). L'ensemble des coûts et des recettes sont donc inscrits dans les comptes.

Les frais matériels du secrétariat ne sont pas grevés sur d'autres catégories de dépenses. Ces coûts sont entièrement englobés dans les dépenses de l'administration. De même, les frais de personnel ne sont pas grevés sur d'autres catégories, à l'exception des frais de personnel financés par les fonds liés.

Aucun transfert de fonds n'a été opéré en 2011.

### 2. Modification des principes comptables de base au cours de l'exercice

Les revenus nets des courriers directs reviennent entièrement à la SPM et ne doivent pas être mentionnés au titre des dépenses relatives aux fonds liés.

Des reports ont été effectués sur certains comptes en 2011 pour cause de modifications comptables.

### 3. Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Mobilier / installations :

31.12.2010 50 000,00 et 31.12.2011 CHF 100 000,00

Les amortissements sont calculés à 50%.

### 4. Indemnités versées aux membres des organes directeurs

Les membres du comité n'ont perçu aucun salaire ni jeton de présence et n'ont pas été défrayés pour leurs déplacements.

### 5. Bénévolat

Le comité s'est réuni cinq fois en 2011 et a fourni un total d'environ 200 heures de travail bénévole pour l'association. Au cours de l'année 2011, 9 stagiaires ont travaillé pour la SPM, pendant une durée moyenne de 6 mois chacun, à raison de 60% à 80%. Cela correspond à environ 4 000 heures de travail bénévole. La SPM ne pourrait pas effectuer toute l'ampleur du travail qui est le sien sans la contribution précieuse de ses nombreux stagiaires. Ces derniers ne sont indemnisés pour leurs frais qu'à hauteur du montant mensuel d'un abonnement général.

## **6. Créances envers les pouvoirs publics**

Il n'y a pas de créances envers les pouvoirs publics.

## **7. Provisions**

La 2<sup>e</sup> tranche de la cotisation de membre due à la SPM International, d'un montant de 5 000,00 euros, a été provisionnée.

## **8. Capital de l'organisation**

Le capital de l'organisation a été réalisé.

## **9. Liens avec des personnes / organisations liées**

En qualité de section de la SPM Internationale, la SPM Suisse verse à l'association internationale une cotisation de membre annuelle. En 2011, le montant de cette cotisation s'élevait à 10 000,00 euros. La SPM Suisse n'a pas d'autres obligations financières envers la SPM International ni envers d'autres sections de la SPM. Les activités menées en collaboration avec d'autres sections ou avec la SPM International sont considérées comme des projets et les frais y relatifs sont comptabilisés sur les fonds ou au titre des charges de campagne.

## **Remarques spécifiques relatives aux comptes**

### **30 Recettes de vente**

Etant donné que la SPM ne vend plus de calendriers depuis 2011 et que le nombre d'abonnements à la revue VOICE a légèrement diminué, les recettes de vente enregistrées pour 2011 sont en baisse.

### **33 Cotisations de membre et dons**

Grâce à une baisse des départs parmi les membres LSV et à des recettes en hausse sur le plan des dons, la SPM a enregistré une légère hausse des recettes de cotisations de membre et de dons en 2011.

### **34 Recettes de fundraising**

L'accroissement des investissements en matière de fundraising, à travers les stands d'information, a permis de générer en 2011 des recettes supérieures à celles enregistrées l'année précédente.

### **35 Contributions**

La multiplication des activités de fundraising auprès des fondations a permis de générer dans l'ensemble des contributions plus élevées par rapport à l'année précédente.

### **5 Charges de personnel**

En raison de l'augmentation du pourcentage des postes de collaborateurs projets et du nombre de stagiaires, les charges de personnel ont également augmenté en 2011.

### **600 Charges de locaux**

Les charges de loyer, etc. ont augmenté en raison du déménagement du secrétariat dans des locaux plus grands.

#### **601 Frais de communication**

Des économies ont pu être réalisées sur l'envoi de la revue VOICE ainsi que sur celui de divers courriers à l'attention des membres, si bien que les charges de communication ont baissé par rapport à l'année précédente.

#### **603 Frais d'énergie et de traitement des ordures ménagères**

Les frais d'énergie et de traitement des ordures ménagères ont augmenté par rapport à l'année précédente suite au déménagement dans de nouveaux locaux.

#### **604 Frais administratifs et informatiques**

L'augmentation du pourcentage des postes de collaborateurs projets et du nombre de stagiaires a entraîné un léger accroissement des frais administratifs.

#### **605 Charges fundraising**

Les investissements pour la récolte de fonds ont été plus importants par rapport à l'année précédente, en particulier concernant les stands d'information. En outre, un nouveau poste d'investissement a été créé en 2011, le marketing téléphonique.

#### **606 Autres charges d'exploitation**

Légère baisse des overheads, les contributions indirectes aux coûts de projet.

#### **607 Résultat financier**

Une augmentation des transactions en devises étrangères a conduit à une augmentation des frais.

#### **61/62 Campagnes et projets, frais divers campagnes**

Les dépenses de toutes les campagnes et projets 2011 sont à comparer avec les totaux du groupe de comptes 62 pour l'année 2010. L'augmentation du travail lié aux campagnes ou aux projets (y compris les salaires financés par les fonds) résulte de l'augmentation des projets et des campagnes menés en 2011.

Le groupe de comptes 62 a été supprimé en 2011 et son contenu a été intégré dans le groupe de comptes 61 « Campagnes et projets », comme cela apparaît dans les comptes annuels pour cette année. La comparaison de ce poste avec l'année précédente n'est donc pas possible.

#### **63 SPM International**

Intégralité de la cotisation de membre 2011, dont 50% ont été provisionnés.

#### **68 Résultat financier**

Amortissement aménagements bureau.

#### **70 Résultat exceptionnel**

Recettes exceptionnelles : sortie comptable de charges anciennes, concernant avant tout les comptes créditeurs.

Charges exceptionnelles : elles concernent les factures non comptabilisées comme transitoires en 2010 car

reçues seulement en 2011. Ce poste inclut également un amortissement de CHF 30 000,00 concernant une agence publicitaire.

### **800 Résultat fonds**

L'augmentation des activités liées aux campagnes ou aux projets entraîne une augmentation du chiffre d'affaires dans les fonds.



## EN INTERNE

### Equipe 2011

Christoph Wiedmer, directeur, responsable de projets

Marcel Bärtschi, responsable finances et services, membre de la direction

Angela Mattli, responsable campagnes et projets, membre de la direction (depuis le 1<sup>er</sup> février)

Franziska Stocker, responsable communication, membre de la direction

Valjentina Ademi, apprentie finances et services

Ruslan Bazgiev, collaborateur campagnes et projets

Christian Bosshard, collaborateur communication

Shoma Chatterjee Kilchhofer, collaboratrice campagnes et projets

Zainap Gashaeva, collaboratrice campagnes et projets (depuis le 1<sup>er</sup> mars)

Elizabeth Ndungi Fraefel, collaboratrice finances et services

Eva Schmassmann, collaboratrice campagnes et projets (depuis le 1<sup>er</sup> février)

### Un grand merci

La SPM tient à remercier chaleureusement les nombreuses personnes, stagiaires ou bénévoles, qui ont soutenu le travail de l'association au quotidien. Toutes ces personnes effectuent d'innombrables heures d'un travail de grande valeur et influencent ainsi de manière décisive les contenus de l'organisation. En 2011, le secrétariat a pu compter en particulier sur le soutien de Lea Breitner, Flavia Fries, Mirjam Grob, Noemi Grossen, Lea Hürlimann, Selina Krüse, Anna Leissing, Nikolai Räber, Sanna Vögeli et Rahel Zürrer. Mille mercis !

### Comité 2011

Ruth-Gaby Vermot-Mangold, présidente (élue jusqu'en 2013)

Göpf Berweger, vice-président (élu jusqu'en 2013)

Sonja Beeli-Zimmermann (élue jusqu'en 2013)

Remo Gysin (élu jusqu'en 2012)

Thomas Huonker (élu jusqu'en 2012)

Josef Lang (élu jusqu'en 2012)

Paolo Wegmüller (élu jusqu'en 2012)

Urs Zschokke (élu jusqu'en 2012)

## ASSOCIATION

### La SPM Suisse

La Société pour les peuples menacés Suisse (SPM Suisse), dont le siège est à Berne, est une association membre de la Société pour les peuples menacés International. Elle dispose ainsi d'un statut consultatif au sein du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU à Genève ainsi qu'au sein du Conseil de l'Europe à Strasbourg. La SPM Suisse est indépendante sur le plan institutionnel mais travaille en accord avec les principes énoncés par la SPM International.

### Nom

Gesellschaft für bedrohte Völker Schweiz  
Société pour les peuples menacés Suisse  
Società per i popoli minacciati Svizzera  
Societat per ils pievels periclitads Svizra

### Statuts

Votés lors de l'assemblée générale constitutive le 20 mai 1989 à Berne et révisés la dernière fois lors de l'assemblée générale annuelle du 13 octobre 2006.

### But de l'association (résultant de la ligne directrice)

La SPM est une organisation des droits humains qui s'investit pour les minorités opprimées et les peuples autochtones et promeut la diversité culturelle. Le travail de la SPM est empreint de l'idée que les droits humains sont universels. La SPM documente les violations des droits humains, informe et sensibilise le public sur les questions relatives aux droits humains et représente les intérêts des victimes contre les administrations et les instances décisionnelles. Elle soutient au niveau local les efforts qui s'inscrivent sur le long terme et qui visent au renforcement des droits des minorités et des peuples autochtones. La SPM travaille au niveau national et international avec des organisations et des personnes qui poursuivent les mêmes buts.

### Organes

#### a) Assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe supérieur de la SPM Suisse. Il lui incombe l'élection des membres du comité et de l'organe de révision. Les membres approuvent le rapport ainsi que les comptes annuels à l'occasion de la réunion de l'assemblée générale qui se tient chaque année.

#### b) Comité

Le comité est l'organe directeur de la SPM Suisse. Il est responsable de la direction générale des affaires ainsi que de l'orientation stratégique de la Société. Il approuve le budget annuel ainsi que le rapport et les comptes annuels à l'attention de l'assemblée générale.

#### c) Secrétariat

Le secrétariat agit comme organe exécutif de la SPM Suisse. Il entretient un lien étroit avec le comité et les membres de la Société.

## **AGIR**

### **Aidez-nous : devenez actif !**

Notre engagement dépend de votre soutien. En devenant membre ou en nous faisant un don, vous nous permettez de donner une voix aux peuples autochtones et aux minorités dans le monde entier.

### **Aidez-nous afin que nous puissions**

- attirer l'attention de l'opinion publique suisse sur les violations des droits humains dont sont victimes certaines minorités et certains peuples autochtones ;
- permettre aux peuples autochtones et aux minorités sans voix de se faire entendre sur le plan politique ;
- défendre les droits des peuples autochtones et des minorités.

La Société pour les peuples menacés (SPM) est une institution d'utilité publique reconnue par le ZEW0. Le certificat ZEW0 garantit que votre don sera utilisé en toute transparence à des fins déterminées.

N'hésitez pas à faire un tour sur notre site Internet **www.gfbv.ch** ou sur notre compte Facebook **www.gfbv.ch/fb**.

## IMPRESSUM

**Editrice** : Société pour les peuples menacés Suisse

**Dons** : Banque Cantonale Bernoise (BCBE) : IBAN CH05 0079 0016 2531 7232 1

**Rédaction** : Franziska Stocker, Lea Hürlimann

**Mise en page** : Franziska Stocker

**Traduction** : weiss traductions, Zurich

**Photo couverture** : Raoni Metuktire, chef des Indiens Kayapo (au milieu), avec d'autres représentants de communautés autochtones du Brésil lors de l'une de leurs visites aux délégués de l'ONU à Genève. La SPM avait organisé une rencontre qui a permis aux autochtones de faire part à l'ONU des violations de droits dont ils sont victimes au Brésil (photo : SPM).

**Copyright** : 2012 Société pour les peuples menacés Suisse

**ZEW0** : La SPM est une institution d'utilité publique reconnue par le ZEW0. Il garantit l'utilisation à des fins déterminées et transparente des dons.

### Secrétariat de la SPM Suisse

Schermenweg 154

CH-3072 Ostermundigen

Tél.: 031 939 00 00

Fax : 031 939 00 19

info@gfbv.ch

www.gfbv.ch

Facebook : www.gfbv.ch/fb